## **DESCRIPTION DU PROJET**

La population de Beauvechain évolue continuellement tant en termes démographiques (augmentation moyenne annuelle d'environ 1%) qu'en termes de profil socio-économique (population en provenance de l'extérieur, Région bruxelloise, Brabant flamand, etc.). Comme dans d'autres communes soumises à cette mutation croissante, cette nouvelle population a parfois du mal à s'intégrer même si on ne constate pas de problème majeur dans le cas de Beauvechain.

Via de fréquents toutes-boîtes, tous les habitants de l'entité sont invités à diverses manifestations (conférences, concerts, expositions, journée de l'arbre, journée sportive...) ce qui permet d'établir et de maintenir des contacts divers avec la population en intéressant des publics diversifiés.

La commune favorise également les manifestations de quartier avec participation d'un membre du collège communal ainsi que, d'une manière générale, toutes les manifestations socioculturelles, sportives... (aides en personnel et en nature).

Bien que l'école, lorsque les parents font le choix de mettre leur enfant dans une implantation scolaire locale, ou les activités de loisirs comme les Fêtes de la Saint-Martin, les activités sportives, les activités musicales, etc. sont des vecteurs non négligeables d'intégration des nouveaux habitants, la commune peut être porteuse, elle aussi, par une série d'actions spécifiques de cette nouvelle intégration.

Ainsi, des actions de deux types sont proposées :

- l'organisation d'une **manifestation annuelle spécifique** pour les nouveaux habitants installés depuis douze mois dans la commune : les autorités locales et les services communaux présenteront les services et les aides en tout genre mis à disposition des habitants ; de plus, la participation et la présentation d'autres acteurs de la vie locale, notamment, dans les domaines de l'éducation ou de la vie socioculturelle permettront aux nouveaux habitants de découvrir la richesse de la vie associative locale,
- la création d'un **réseau de « citoyens-relais »** : dans chaque village, voire dans chaque quartier, un citoyen pourrait être le relais de nouveaux habitants ; ce « parrain » déposerait sa candidature à la commune et son nom serait remis aux nouveaux habitants lors de l'inscription au registre de la population.

## **ETAT DU DOSSIER**

Poursuite des actions menées de longue date.

Nouvelles actions, en cours de réflexion, prévues en 2012.